

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|---|--|
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude | M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude |
| Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25) | Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel |
| M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert | M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis |
| M. BANNEL Jean Didier à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20) | M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia |
| M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45) | Mme DUMONT Dominique à M. ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00) |
| Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00) | M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel |
| Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles | M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime |
| M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain | M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00) |
| M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André | M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15) |
| M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry | M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre |
| Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel | M. MANSENCAL Alain à M. LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20) |
| M. CAZENAVE Charles à M. MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25) | M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00) |
| Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel | M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain |
| M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max | M. TOUTON Elisabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 12 h 15) |
| Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel | Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30) |

LA SEANCE EST OUVERTE

**Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Fonds de Solidarité Eau -
Avenant n°3 pour la participation de l'année 2007 - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, a instauré un dispositif départemental d'aide aux familles qui éprouvent des difficultés pour payer leur facture d'eau.

A cet effet, une convention nationale « Solidarité eau » type a été adoptée le 28 avril 2000 entre l'Etat, les Associations des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et le Syndicat des Producteurs et Distributeurs d'Eau.

Dès 2001, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement sur les termes de cette convention, renouvelable par tacite reconduction, aménagée en fonction des caractéristiques locales et prévoyant une participation annuelle de notre établissement public.

S'agissant d'une dépense de fonctionnement, la Communauté urbaine de Bordeaux a cherché à maîtriser ce type de dépense et c'est ainsi que depuis 2004, la participation communautaire est restée cristallisée à 0,20 € par abonné. La motivation de cette demande a résidé dans le fait que d'une part, la compétence sociale n'est pas dévolue à la Communauté urbaine et d'autre part, que Lyonnaise des Eaux Suez, en sa qualité de distributeur, participe déjà à ce fonds.

Afin de soutenir l'effort entrepris, la Communauté urbaine entend maintenir cette contribution et ce, en faveur des familles les plus démunies.

Pour 2006, la contribution de la Communauté urbaine a été de 42 144 €.

En 2007, la participation communautaire est calculée comme suit :

| | |
|--|---------|
| - nombre d'abonnés au service public de l'eau (source rapport annuel 2006) : | 214 344 |
| - BOULIAC (rapport annuel 2006 Syndicat des Eaux de LASTRESNE) : | 1 063 |
| | <hr/> |
| <u>Nombre total d'abonnés :</u> | 215 407 |

Remarques :

Le syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de CARBON BLANC (desservant en eau potable notamment les communes d'AMBARES, ARTIGUES, et CARBON-BLANC) a librement adhéré à la convention solidarité eau.

Le syndicat d'eau de LASTRESNE ne souhaitant pas participer à ce dispositif, il est proposé -pour la prise en compte des abonnés au service de l'eau de la commune de BOULIAC- de se substituer à celui-ci. Toutefois, ce syndicat participe financièrement à cette convention en ayant la qualité de distributeur d'eau.

| |
|---|
| <p>Pour 2007, la contribution de la Communauté urbaine de Bordeaux au dispositif « Solidarité Eau » est de : 43 081€.</p> |
|---|

La dépense correspondant à notre participation pour 2007, sera imputée sur les crédits du Budget Principal, Chapitre 65, article 65738, fonction 8110, CRB O 200.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- décider d'accorder au fonds de « Solidarité Eau » géré par un Groupement d'Intérêt Public une participation d'un montant de 43 081€ au titre de l'année 2007,
- autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant pour le fonds de « Solidarité Eau » fixant la participation de notre Etablissement à ce fonds pour 2007.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

| |
|--|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 4 JUILLET 2007</p> |
|--|

| |
|--|
| <p>PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2007</p> |
|--|

M. JEAN-PIERRE TURON